

CODE DE CONDUITE – Montréal

Recrutement des étudiants CA

Le recrutement des étudiants CA est un processus qui doit inspirer le respect et la confiance de toutes les parties afin de répondre aux attentes des candidats.

Dans cet esprit, les maîtres de stage suivants s'engagent à suivre un certain nombre de règles de conduite pour protéger l'intérêt des étudiants et de leurs confrères.

Ces règles sont énumérées ci-après :

- respecter les dates figurant sur le calendrier du recrutement universitaire;
- respecter le délai de réponse accordé au candidat pour accepter l'offre;
- ne pas organiser d'activités de visibilité visant spécifiquement le recrutement des étudiants durant la période **du 15 mai au 30 août 2010**;
- ne pas organiser d'activité, individuelle ou de groupe, autre que celles définies ci-après durant la période des activités de visibilité qui s'étend du 30 août au 22 septembre 2010 inclusivement. Les activités de visibilité incluent les cocktails de recrutement des universités respectives, les visites de cabinet, les activités organisées par les comités CA étudiants et les journées carrières organisées par les universités;
- ne pas organiser d'activité, individuelle ou de groupe, durant la période des entrevues qui s'étend du 27 septembre au 6 octobre inclusivement;
- les activités de clôture auront lieu du 6 au 17 octobre inclusivement. Durant cette période, s'il y a une ou plusieurs soirées qui n'ont pas été retenues par un cabinet pour organiser une activité de clôture, un cabinet aura alors l'opportunité d'organiser une activité individuelle ou de petit groupe. Les activités individuelles ou de petit groupe seront aussi possible avant 17 heures;
- ne présenter aucune offre écrite, lettre d'intention ou document similaire exigeant la signature de l'étudiant **durant la période de recrutement du 15 mai au 17 octobre 2010 inclusivement**;
- n'exercer aucune pression psychologique ou financière sur les candidats;
- ne pas organiser d'activité, individuelle ou de petit groupe, durant la période de réflexion accordée aux étudiants qui s'entend du 18 au 25 octobre inclusivement;
- répondre dans des délais raisonnables à **tous** les candidats;
- honorer **toutes** les offres d'emploi verbales ou écrites;
- faire preuve de courtoisie professionnelle en adhérant aux normes énoncées ci-dessus;
- contribuer à la valorisation de la profession en adoptant un comportement professionnel.

Nous nous engageons à respecter les règles mentionnées ci-dessus tout au long de la période de recrutement afin de protéger l'intérêt des candidats et de préserver la réputation de la profession.



BDO Dunwoody s.r.l./LLP
Comptables agréés et conseillers
Chartered Accountants and Advisors



Samson Bélair/Deloitte & Touche



La qualité dans tout ce que nous faisons



MAZARS HAREL DROUIN

